

# Politique économique et la réforme parlementaire

James Gillies

Je ne crois pas que nous résoudrons la plupart des grandes questions auxquelles le Canada fait face de nos jours, surtout les questions économiques, à moins de réformer nos institutions gouvernementales, et tout particulièrement le Parlement. J'en suis convaincu pour plusieurs raisons : tout d'abord la croissance de l'administration a fait que le corps législatif ne peut plus contrôler les mesures prises par le gouvernement; deuxièmement, le fonctionnement du Parlement n'a subi aucun changement pour contrebalancer les modifications apportées au pouvoir exécutif, et troisièmement, les changements qui ont eu lieu dans l'économie mondiale exigent une approche entièrement nouvelle dans la formulation des politiques économiques. Pour arriver à un nouveau consensus sur les objectifs nationaux, il nous faut commencer par réformer le Parlement.

## Le changement de rôle de l'État

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le rôle du gouvernement dans notre société a changé de façon très sensible. En 1950, le gouvernement ne produisait que 2 p. 100 de tous les biens et services au pays. À cette époque, le gouvernement n'employait que 7 ou 8 p. 100 de la population active. De nos jours, le gouvernement produit environ 20 p. 100 de tous les biens et services au pays et emploie environ 25 p. 100 de la main-d'oeuvre. Il y a eu une montée en flèche du nombre de ministères et les organismes de la Couronne ont pris une grande expansion. Présentement au pays, il y a environ de 700 à 800 sociétés d'État qui dépensent à elles seules plus que le reste de l'administration publique. Les pouvoirs publics sont devenus si complexes que certains croient que l'État a pris des proportions telles qu'il est vraiment hors de contrôle et qu'il est plus possible de le gérer de façon efficace.

La croissance de l'État a entraîné des changements en profondeur dans le mode de fonctionnement de l'exécutif. Avant la dernière grande guerre, alors que MacKenzie King était premier ministre, il n'y avait pas d'ordre du jour, de registres des décisions, de procès-verbal lors des réunions du Cabinet — rien du tout! Je présume que le Cabinet se réunissait et discutait simplement de ce que le premier ministre considérait important. À cette époque-là, le pays était dirigé par des ministres très forts ayant des ministères également très forts. M. C.D. Howe eut un portefeuille à vocation économique pendant vingt-deux ans et M. Gardiner fut ministre de l'Agriculture pendant une période semblable. Vers la fin de sa carrière, lorsqu'il était ministre du Commerce, M. Howe commençait sa journée en téléphonant aux

directeurs généraux des dix principales compagnies canadiennes pour leur demander leur avis sur les grandes questions d'actualité. Les ministres connaissaient tous ceux qui avaient des rapports avec leur sphère d'activité et ils étaient connus de tous. C'était une époque d'accommodement élitair.

L'important toutefois, n'est pas que les ministres connaissent tout le monde, mais qu'ils avaient un pouvoir immense. Quand M. Howe voulait quelque chose, il l'obtenait. Le Cabinet, dans la plupart des cas, ne faisait que ratifier les décisions prises et la solidarité ministérielle était due à l'appui mutuel que les ministres s'accordaient, et non à un mécanisme quelconque de prise de décision en commun.

C'était la même chose pour leurs sous-ministres. Les sous-ministres demeuraient en poste pendant de longues périodes de temps. Ils connaissaient les dirigeants des divers secteurs de l'économie avec lesquels ils avaient affaire et, bien entendu, ils se connaissaient tous. Toute la coordination nécessaire se faisait lorsque les sous-ministres se réunissaient pour déjeuner au Canadian Grill du Château Laurier, ou quand ils se retrouvaient en fin de semaine au Club de pêche de Gatineau.

La croissance de l'administration publique et la complexité des situations entraînent l'effritement du système d'accommodement élitair. Lorsque M. Diefenbaker devint premier ministre, le système ne permettait déjà plus de coordonner les activités de l'État et durant le mandat de M. Pearson, on admit qu'une réforme s'imposait.

Pour résoudre le problème, M. Pearson créa des comités *ad hoc* du Cabinet pour s'occuper des questions qui concernaient plus d'un ministère et sur lesquelles les sous-ministres ou les ministres n'étaient pas arrivés à s'entendre. Petit à petit, ces comités *ad hoc* devinrent des comités permanents. Vers la fin du mandat de M. Pearson, il y avait 10 comités permanents du Cabinet, y compris celui sur la planification et les priorités, dont la principale responsabilité était d'établir l'orientation du gouvernement — ce que le Cabinet lui-même avait toujours fait par le passé.

Lorsque M. Trudeau devint premier ministre, il poussa encore plus loin le système. Sous son administration, à moins de circonstances vraiment exceptionnelles, rien ne pouvait être soumis au Cabinet avant d'avoir passé d'abord par un comité du Cabinet. Ceci marqua la fin des ministres et des ministères vraiment forts et indépendants. M. Howe n'aurait jamais pu fonctionner dans le Cabinet de M. Trudeau. En fait, pour bon nombre de personnes ayant connu l'époque Pearson-Saint-Laurent, il fut très difficile de fonctionner dans ce nouveau contexte où les ministères perdirent leur influence au profit des organismes centraux du gouvernement. Les comités du Cabinet avaient besoin de personnel et c'est le Bureau du Conseil privé qui s'en est occupé. Le greffier du Conseil privé et ses adjoints commen-

M. James Gillies fut député fédéral de 1972 à 1979. Il est actuellement professeur à la faculté d'administration de l'Université York. Cet article est une version légèrement modifiée du mémoire qu'il a présenté au Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, le 17 avril 1985.

cèrent à établir les ordres du jour (après consultation avec le président des comités), à rédiger les procès-verbaux et à informer le premier ministre de ce qui se passait aux comités du Cabinet. De plus, tous les mémoires au Cabinet étaient revus par le BCP. Puisqu'à Ottawa, comme partout ailleurs, le pouvoir et l'influence découlent de deux choses, à savoir l'accès et l'information, le BCP a gagné énormément de pouvoir.

Le pouvoir et l'influence que gagnèrent les organismes centraux du gouvernement aux dépens des ministères et des ministres nous ont fait perdre une des conditions les plus importantes de l'efficacité d'un gouvernement dans un régime démocratique. Les gouvernements démocratiques fonctionnent sur le principe du consentement : le gouvernement gouverne avec le consentement des gouvernés et les gouvernés ont le droit et le devoir de prendre part à la rédaction des lois qui les régissent. Au Canada, cette dernière fonction a toujours été exécutée par l'intermédiaire des ministres et des ministères. Mais une fois que les organismes centraux eurent le pouvoir et l'influence, cette route se trouva barrée. Les fonctionnaires des organismes centraux estimèrent que leur travail consistait à faire fonctionner les mécanismes de l'administration – et non à formuler les politiques – et ils eurent donc peu ou pas de contact avec le public. En conséquence, comme depuis le début des années 1970 le public avait perdu le moyen de participer à l'élaboration des politiques d'intérêt public, et que rien ne l'avait remplacé, les citoyens se sont sentis de plus en plus éloignés de leur gouvernement.

Dans le domaine des affaires, le fossé qui s'est creusé entre le secteur public et le secteur privé a été tel que le premier ministre Trudeau a dit que le monde des affaires et l'État étaient les deux nouvelles solitudes canadiennes.

Bref, en 1981, on constate que les rapports étroits qui avaient existé jusque là entre divers secteurs de l'économie sont désormais rompus. La raison en est que les membres du secteur privé ont senti qu'ils ne pouvaient plus influencer la formulation des lois qui les régissaient. Par ailleurs, la population se rendit bien compte que cette situation regrettable avait été causée par le glissement du pouvoir vers les organismes centraux. Au découragement s'ajouta le cynisme : en effet, tous les sondages d'opinion révélèrent que les Canadiens croyaient qu'une réforme du Parlement pourrait remédier d'une certaine façon à la situation, mais que d'autre part, ils ne croyaient pas qu'une réforme parlementaire ait jamais lieu.

## L'évolution de l'économie et la réforme parlementaire

Le monde a énormément changé, et il continue de changer. Il suffit de se rappeler qu'en 1897, au moment du soixantième anniversaire du règne de la reine Victoria, la Grande-Bretagne était sans aucun doute l'une des nations les plus riches et les plus puissantes du monde. Aujourd'hui, elle est un des pays les plus pauvres du Marché commun. Les nations doivent accepter la réalité du changement et comprendre que leur prospérité future dépend en grande partie de la façon dont elles s'y adapteront.

L'année dernière, je suis allé à Pusan, en Corée du Sud. Il y a trente ans, Pusan était un village de pêcheurs. Aujourd'hui, à côté de Pusan il y a Ulsan, où se trouve un des plus grands chantiers navals au monde et un des principaux constructeurs d'automobiles. En 1960, la Corée du Sud ne produisait presque pas d'acier. De nos jours ce pays exerce une forte influence sur le marché de l'acier. En 1981, le Japon a produit plus de voitures que tout autre pays. Quarante-vingt pays ont aujourd'hui des chaînes de montage d'automobiles. Le Nigéria, l'Arabie saoudite et le Mexique ont tous leurs propres industries chimiques qui utilisent

leurs propres matières premières. Lors de leur rencontre à Nairobi en 1975, les pays de la CNUCED (c'est-à-dire ceux qui sont membres des Nations Unies mais pas de l'OCDE) se sont fixés comme objectif de produire 20 % de tout le secteur manufacturier mondial d'ici l'an 2000. À l'époque, ils n'en détenaient que 7 %; ils ont maintenant atteint 18 % et ils dépasseront facilement leur objectif. Bref, c'est un monde totalement nouveau.

Ces transformations sont faciles à expliquer. On peut en effet avoir recours à la technologie et aux techniques modernes de gestion partout au monde. Les usines de Corée du Sud sont aussi modernes que celles des États-Unis ou du Canada. La technologie de pointe et des salaires moins élevés ont fait baisser les coûts de production. C'est donc là qu'a lieu la fabrication. Les chaînes de montage viennent s'installer dans les nouveaux pays industrialisés. On ne les retrouvera plus dans les vieux pays, non seulement à cause de l'écart des coûts de production (qui pourrait être réduit à l'occasion) mais aussi parce que bien des vieux pays industrialisés ne disposent plus du type de main-d'œuvre qui est nécessaire pour la production en masse et la fabrication à la chaîne.

Les États-Unis ont été le pays le plus touché par ces changements, mais ils ont su s'adapter rapidement et ils ont retrouvé une certaine prospérité. Celle-ci s'appuie cependant sur une nouvelle base : celle des connaissances plutôt que sur celle de l'industrie et des services. Aux États-Unis, la croissance économique est due à la technologie de pointe, établie dans la ceinture de soleil, tandis que les États de la ceinture de rouille sont en perte de vitesse.

Ceci concerne-t-il le Canada? Oui, et même énormément. Le Canada est une nation commerciale dont au moins 25 % du produit national brut provient de son commerce international (plus que tout autre pays au monde), et 80 % de ces échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Tout changement dans l'économie américaine a de profondes répercussions pour les Canadiens. Ainsi, pour comprendre l'importance que revêt le marché américain pour le Canada, il suffit de se demander ce qui se passerait en Ontario s'il n'y avait pas de Pacte de l'automobile. Les Canadiens auraient dû s'inquiéter du déficit de la balance commerciale américaine en 1984 : 120 millions de dollars, soit le plus grand déficit jamais enregistré. Et pourtant l'économie canadienne ne tournait pas à plein rendement. Généralement, lorsque l'économie américaine est en expansion, celle du Canada l'est aussi. Mais actuellement, ce n'est pas le cas, ce qui laisse supposer que les problèmes économiques actuels ne sont pas de nature cyclique mais plutôt structurelle.

Le fait est que le Canada a vu diminuer sa part du commerce mondial qui est passée de 5 % en 1970 à 3,5 % en 1980. Le prix des matières premières est bas et nous perdons une part du marché des produits que nous exportons en quantité. Les pays du Tiers-Monde nous concurrencent fortement. Le prix du nickel de Nouvelle-Calédonie est inférieur au nôtre. Il en est de même du cuivre du Zaïre, du pétrole et du gaz du Mexique, du Venezuela et du Moyen-Orient. L'Australie domine le marché du charbon dans les pays du Pacifique et le Chili exporte du papier journal aux États-Unis.

Les Japonais ont une stratégie brillante pour ce qui est des ressources : ils financent leur mise en valeur partout dans le monde pour s'assurer que l'offre dépassera la demande, ce qui leur garantira un approvisionnement et maintiendra les prix bas. À moins d'une guerre ou d'une catastrophe semblable, on ne voit pas comment la situation commerciale pourrait s'améliorer pour le Canada dans les années à venir.

La politique économique canadienne a toujours reposé sur la vente de nos ressources, que ce soit le poisson, les fourrures,

l'or, le papier, l'hydro-électricité ou le gaz. Ceci nous permet d'obtenir des devises qui servent à acheter les biens dont on a besoin et à payer le coût des emprunts. Malheureusement, même pendant les années les plus prospères, les Canadiens ont rarement réussi à encaisser assez de devises pour couvrir toutes les importations et servir toutes les dettes. Ainsi, de 1952 à 1982, le compte courant de notre balance des paiements a enregistré un déficit toutes les années (sauf quatre). Mais pourquoi cela? Pourquoi le Canada n'a-t-il pas grandi et n'est-il pas devenu une grande nation industrielle? Après avoir importé des capitaux pendant plus de 120 ans, pourquoi n'avons-nous pas réussi à développer une économie équilibrée? Les principes sur lesquels a reposé notre politique économique pendant si longtemps étaient-ils erronés?

Par ailleurs, notre politique économique intérieure a aussi ses problèmes. Depuis cinquante ans, les politiques canadiennes se sont appuyées sur les théories macroéconomiques de lord Keynes. Elles ont d'ailleurs porté leurs fruits. Après la guerre, nous avons généralement connu le plein emploi et une certaine stabilité des prix, l'un contrebalançant l'autre et vice versa. On freinait l'inflation en réduisant le revenu disponible des consommateurs à l'aide d'impôts et de politiques touchant les dépenses de l'État. Pour réduire un chômage excessif on avait recours à des mesures inverses. Toutefois, vers le milieu des années soixante-dix, il est apparu que cette réciprocité ne fonctionnait plus. Tout à coup, on eu à la fois de l'inflation et du chômage; les principes keynésiens ne s'appliquaient plus.

Naturellement, tout gouvernement doit essayer de résoudre les problèmes économiques. S'il ne le fait pas, c'est la défaite assurée, car c'est une abdication de ses responsabilités. Étant donné l'échec des méthodes keynésiennes, il fallait donc trouver de nouvelles solutions au chômage et à l'inflation. Puisque les mesures macroéconomiques ne donnaient rien, les politiciens essayèrent naturellement de régler les problèmes à l'aide de micro-mesures, c'est-à-dire des mesures destinées à modifier l'activité dans certains secteurs ou sur certains marchés. On a ainsi renfloué de nombreuses compagnies en difficulté et le gouvernement s'est chargé de restructurer des industries. La politique économique a donc évolué au gré des événements afin de répondre à chaque situation particulière. Bien entendu, on vit une prolifération de politiques qui, bien souvent, allaient à l'encontre les unes des autres et qui, en fin de compte, échouèrent toutes. Sans une stratégie globale, une telle façon de faire ne peut pas marcher.

Si l'on veut que l'économie canadienne donne son meilleur rendement dans les années à venir, il nous faut réexaminer les hypothèses sur lesquelles s'appuient nos politiques économiques nationales et internationales. Mais ceci ne peut pas se faire isolément. Avant de mettre en application des politiques, il faut s'entendre sur les objectifs de la nation. Que voulons-nous? Devons-nous mettre l'accent sur la répartition des richesses ou sur la création de richesses? Dans le secteur social, allons-nous continuer à subventionner des organismes non rentables? Le Canada profitera-t-il davantage du libre-échange ou d'une augmentation des tarifs douaniers? Bref, quel est le but visé? Mais comment peut-on déterminer nos objectifs nationaux? Et comment met-on au point les politiques essentielles à la réalisation de ces objectifs? Ce n'est pas chose facile. Dans les années soixante-dix, le gouvernement tenta en vain de le faire en ayant recours à des consultations avec les syndicats et le monde des affaires. On essaya également d'en arriver à un consensus lors de conférences fédérales-provinciales, mais sans succès. Malgré les pressions exercées par les premiers ministres Lougheed et Davis,

et malgré un plaidoyer éloquent de la part du premier ministre Bennett et des représentants fédéraux, on n'arriva jamais à s'entendre sur des objectifs économiques. Comment donc atteindre un consensus? Et surtout, comment y arriver en donnant à toutes les parties concernées la chance de participer à sa formulation, comme cela doit se faire dans une société démocratique et pluraliste.

## Le rôle du Parlement

Bien entendu, le régime parlementaire repose sur le principe de la fusion des pouvoirs exécutif et législatif. Mais cette fusion convient-elle à une époque où les problèmes sont si complexes et où le gouvernement a tant à faire? N'est-il pas essentiel d'avoir des contrôles et des contrepoids dans un système aussi vaste? N'est-il pas essentiel d'avoir l'avis d'un plus grand nombre possible de gens lorsqu'il faut définir une politique dans des temps aussi difficiles? Et surtout, lorsque le processus par lequel les gens ont pu participer à la formulation des politiques dans le passé se trouve aboli (en raison de changements dans le fonctionnement de l'exécutif), n'est-il pas absolument nécessaire de créer de nouveaux procédés afin de préserver cet élément fondamental de la doctrine du consentement?

La réponse à ces questions est oui. Toutefois, la réponse pratique consiste à réformer notre système parlementaire afin que le corps législatif ait son mot à dire dans la formulation des politiques. À la veille d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, un Parlement réformé est le seul endroit où l'on puisse mettre au point des stratégies en vue de régler les problèmes économiques que connaît actuellement le Canada. Seuls une Chambre des communes et un système de comités rénovés seront capables de rallier un consensus au sujet des objectifs économiques de la nation et des politiques nécessaires à leur réalisation.

Quelles réformes faut-il effectuer pour que les comités jouent leur véritable rôle? Il est évident que les comités doivent avoir le personnel voulu pour interroger efficacement les témoins. Ils doivent pouvoir assigner n'importe qui à comparaître et, par-dessus tout, ils doivent se libérer de l'influence des partis (c'est-à-dire des whips). Lorsqu'ils discutent des grandes questions économiques, les députés devraient mettre de côté leur esprit partisan et ne tenir compte que de l'intérêt national pour en arriver à un consensus.

Les comités doivent suivre un calendrier. Pour qu'ils puissent analyser et formuler une politique économique, il faudrait que le ministre des Finances fasse un exposé économique durant l'automne, de façon régulière. Ensuite le comité ferait appel aux experts les plus compétents pour analyser cet exposé et émettre une opinion sur son contenu. Le comité présenterait alors à la Chambre un rapport qui ferait l'objet d'un débat et d'un vote libre. Bien entendu, le ministre des Finances pourrait ne pas tenir compte du résultat de ce vote, mais il le ferait certainement à ses propres risques.

Lorsque j'étais député, les discussions sur l'économie en comité étaient une perte de temps. On faisait comparaître le gouverneur de la Banque du Canada et d'autres fonctionnaires, mais c'était de la frime. Ça n'a jamais abouti à rien, parce que le comité n'avait ni pouvoir ni influence.

Mais si le témoignage du gouverneur de la Banque du Canada était examiné par les plus grands experts, s'il devait répondre aux questions préparées par les économistes attachés au comité, et si un rapport était déposé à la Chambre, on aurait alors un véritable débat sur la politique économique. Si, par surcroît, le débat était télévisé, il deviendrait probablement un des aspects les plus importants de l'activité parlementaire.

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'endroit au Canada où l'on discute à fond des grandes questions économiques. En ces temps dangereux, on ne peut pas se payer le luxe d'avoir une politique économique élaborée seulement par l'exécutif. Le législatif doit aussi y participer. D'ailleurs, il a tout ce qu'il faut pour le faire. Les comités sont permanents, ils sont représentatifs et ils peuvent avoir de l'influence et du pouvoir. Aucune autre institution n'a de telles caractéristiques. Les comités du Parlement sont l'endroit idéal pour discuter des objectifs économiques de la nation et pour dégager un consensus.

Le fait est qu'il nous faut réexaminer la politique économique nationale et internationale du Canada. Pour que le Canada devienne compétitif sur les marchés mondiaux, il faut décider dans quelle direction on veut s'en aller et quelles sont les mesures à prendre pour y arriver. Les conditions essentielles à l'élaboration de politiques économiques valables ne peuvent être réunies qu'au sein d'un Parlement réformé.

Pour que les comités fonctionnent efficacement, il faut réformer non seulement les règlements mais aussi les attitudes. Il faut que le président d'un comité ait autant de prestige qu'un ministre. Ils devraient tous deux avoir le même salaire et on devrait accepter qu'une personne puisse autant faire carrière au Parlement comme législateur que comme membre de l'exécutif.

Il est évident que de tels changements donneront une plus grande importance au Parlement; le principe de la fusion s'en trouvera diminué et on verra apparaître des contrôles et des contrepoids dans le système. Le système parlementaire ressemblera-t-il davantage à l'administration américaine? C'est possible, mais qu'importe? Nous sommes à la recherche d'un mécanisme qui serve les Canadiens au mieux, qui permette de formuler une meilleure politique économique pour le Canada. On comprend difficilement qu'on élise 282 députés à Ottawa, qu'on en nomme 40 au Cabinet et 40 autres comme secrétaires parlementaires et qu'on laisse tous les autres sans rien à faire sinon qu'à ratifier ce que l'exécutif a décidé. Le premier ministre Trudeau avait tout à fait tort de dire, il y a plusieurs années, que les parlementaires n'étaient rien à l'extérieur du Parlement. C'est sur la colline parlementaire qu'ils ne sont rien; dans leur circonscription, ils sont probablement quelqu'un d'important.

Les députés n'ont jamais pu représenter directement les intérêts de leurs électeurs. Au mieux, ils peuvent essayer d'influencer la position de leur parti sur une certaine question en agissant au sein du caucus. Tant que les citoyens ont eu l'impression qu'ils pouvaient influencer les politiques par l'intermédiaire des ministres ou des ministères, ils ne se sont pas inquiétés du fait qu'il n'y avait pas d'autre moyen de participer à la formulation des politiques. Mais leur influence s'est trouvée réduite à zéro en raison du déclin du pouvoir des ministres et des ministères. Il faut la restaurer, et le seul moyen d'y arriver est de donner aux députés influence et pouvoir, et pour cela, il faut donner aux comités le pouvoir de formuler les politiques. C'est non seulement la seule façon de ranimer la doctrine du consentement, mais c'est aussi la seule façon d'arriver à élaborer une politique économique au Canada.

Pour continuer à vivre, les institutions doivent changer. Sans évolution, elles meurent. Lorsque le Conseil économique du Canada fut créé en 1965, il joua un rôle important dans la formulation de politiques à moyen terme. Il n'existait à l'époque aucune autre institution semblable au pays et il effectua plusieurs études intéressantes. Ces études n'eurent toutefois que des répercussions minimales, car le Conseil n'avait aucun pouvoir. Il n'a pas plus de pouvoir aujourd'hui, aussi son influence est-elle toujours aussi minime. Pourtant quelque chose a changé : en effet, on a vu naître une série d'organisations semblables (l'Insti-

tut de recherche C.D. Howe, l'Institut Niagara, le Conference Board du Canada etc.) qui se sont mises à faire des études du même genre, si bien que le Conseil économique du Canada n'a plus de raison d'être. Le Conseil devrait être aboli et son personnel (du moins une partie) transféré au service du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques afin de l'aider à préparer l'interrogatoire des témoins et à rédiger ses rapports. En changeant la nature des fonctions de cet organisme, on pourra lui restaurer sa viabilité.

Ce qu'on vient de dire du Conseil économique du Canada s'applique aussi à notre plus haute institution, le Parlement. Il ne pourra demeurer l'institution suprême du pays que si on lui fait subir des changements. Si on ne le réforme pas, son prestige, son pouvoir et sa situation vont continuer à se dégrader et on risque de voir disparaître la vraie démocratie parlementaire au Canada.

---

## Conclusion

---

Nombreux sont les gens au Canada qui pensent que les institutions gouvernementales, et notamment le Parlement, ne sont pas en mesure de régler les grandes questions qui se posent à notre nation; et, comme d'habitude, les gens ont raison. Les Canadiens ne réclament pas de réforme pour le plaisir de réformer. Ils n'en savent d'ailleurs pas assez sur le fonctionnement des institutions pour dire avec précision ce qui devrait être changé, mais ils se rendent bien compte qu'il faut faire quelque chose. Ils savent que les politiques économiques des années passées n'ont pas donné satisfaction; ils savent que le monde est en évolution constante et que le Canada doit suivre le mouvement; et ils savent aussi que le *statu quo* n'est pas une solution viable. Ils veulent avoir des institutions capables de régler les situations et les problèmes qui surgissent, et ils veulent avoir leur mot à dire sur les politiques qui sont proposées.

Quels sont les objectifs de la nation? Comment peut-on les déterminer? Qui devrait les définir? Comment, par exemple, dans une démocratie pluraliste comme la nôtre, peut-on décider si l'on veut ou non le libre-échange avec les États-Unis? La réponse ne doit certainement pas être laissée aux hauts fonctionnaires. Cette question importante devrait être débattue, devant les représentants du peuple canadien, par les premiers ministres des provinces, par les banquiers, les syndicats, les consommateurs, les gens d'affaires, les économistes, les agriculteurs etc. Ce débat devrait être télévisé afin que tous les Canadiens soient bien au courant des arguments présentés. Mais ceci ne peut se produire qu'avec une réforme du Parlement.

J'ai été député pendant sept ans, et quand on me demande si j'ai aimé ça, je réponds oui parce que j'ai trouvé l'expérience très intéressante et que j'admire les personnes qui travaillent au Parlement. Mais je réponds aussi non parce que je trouve que le Parlement, dans l'état actuel des choses, est inefficace. Il jette beaucoup de poudre aux yeux. Quel gaspillage de ressources et de talents! Quel dommage, quand on pense qu'il pourrait être l'institution la plus dynamique et la plus efficace au pays! Nous ne sommes pas loin de la fin de ce siècle, et il est évident que Laurier eut tort de dire que le XX<sup>e</sup> siècle appartenait au Canada. Mais nous ne devons pas le faire mentir à propos du siècle prochain. Nous devons réformer nos institutions gouvernementales (et nous pouvons le faire) afin que des politiques efficaces puissent être formulées pour assurer notre prospérité économique future. Or ces politiques doivent découler d'un nouveau consensus sur nos objectifs économiques, et celui-ci ne peut être atteint qu'au sein d'un Parlement qui fonctionne efficacement. ■